

DEPARTEMENT

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN
30129

GARD

Date :

Séance du **18 janvier 2024**

Numéro :

L'an Deux mille vingt quatre
et le 18 janvier
à 18 heures 30

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	17	9

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Présidente**

Présents : F. RICHARD – TRINQUIER, C. VIGO, M. T. de GOULET, M. PEREDES, B. TELLIER, G. MANCUSO, M. BOMPARD, A. BOMPARD, C. LEMAREC

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : E. CREMONA, V. BOCCASSINO, S. VEIGALIER, G. GALEA, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE, L. RIMLINGER

Date de la convocation
11 janvier 2024

Date d'affichage
11 janvier 2024

Secrétaire(s) : Céline VIGO

Objet de la Délibération

Subvention exceptionnelle de fonctionnement au Secours Catholique pour le dispositif « Paniers Solidaires »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Article 1 : approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Secours Catholique pour le dispositif « Paniers Solidaires » d'un montant de 111.00 € (cent onze euros).

et publication,

du

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

ou notification

du

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER

Présidente du CCAS



REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2024

Application agréée E-legalite.com